

## Il y a 7 ans de le Motu Proprio

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#), [Un peu d'histoire](#)

Date : 7 juillet 2014



Il y a 7 ans le Pape Benoît XVI publiait le [Motu Proprio Summorum Pontificum](#) :

Le Missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire de la *lex orandi* de l'Église catholique de rite latin. Le Missel romain promulgué par saint Pie V et réédité par le Bienheureux Jean XXIII doit être considéré comme expression extraordinaire de la même *lex*

*orandi* de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique. Ces deux expressions de la *lex orandi* de l'Église n'induisent aucune division de la *lex credendi* de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain.

**Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition type du Missel romain promulguée par le Bienheureux Jean XXIII en 1962 et jamais abrogée, en tant que forme extraordinaire de la Liturgie de l'Église.**

Il reste encore beaucoup de choses à faire pour rendre à la liturgie traditionnelle (*forme extraordinaire du rite romain*) toute sa place dans l'Eglise... mais **ne manquons pas de rendre grâce pour les fruits de ce Motu Proprio** (les fruits passés, les fruits présents et ceux à venir !). **Deo Gratias !**